

COMMUNE DE ROZIER EN DONZY
Département de la Loire
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 05 mars 2026

<p>Membres :</p> <p>- afférents au Conseil : 15</p> <p>- en exercice : 13</p> <p>- présents : 13</p> <p>- votants : 13</p> <p>Convocation en date du : 27 février 2026</p> <p>Affichée le : 27 février 2026</p>	<p>Le cinq mars deux Mil vingt-six à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni en son lieu habituel de ses séances, sous la présidence de son Maire : Monsieur Didier BERNE.</p> <p>Présents : BABEL Anne, BANCEL Béatrice, BERNE Didier, BERNONVILLE Yves, BONNEFOND Vincent, DESLOIR Bernard, DUTEL Peggy, FORISSIER Johan, FOUGERE Gilbert, RIVOLLIER Nicole, RODAMEL Karine, SERVY Sylvain, TISSEUR Fabienne</p> <p>Absents excusés :</p> <p>Secrétaire de séance élu : BONNEFOND Vincent</p>
--	---

N° 2026D104	AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2025 BUDGET PRINCIPAL
--------------------	--

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction M57,

Après avoir approuvé le 05 mars 2026, le compte financier unique 2025, qui présente un excédent de fonctionnement (hors restes à réaliser) d'un montant de **732.149,55 €**,

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître :

un solde d'exécution global de :- 546.827,07 €
 un solde de restes à réaliser de : 0,00 €
 entraînant un besoin de financement de :546.827,07 €

Vu les états des restes à réaliser au 31 décembre 2025,

Vu l'état des dépenses engagées non mandatées après service fait au 31 décembre 2025 et des recettes certaines restant à recevoir à la même date,

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2026,

DECIDE, sur proposition de M. le Maire, d'affecter au budget de l'exercice 2026 l'excédent de fonctionnement, comme suit :

- Affectation en réserves (compte 1068) :**546.827,07 €**
- Résultat de fonctionnement reporté (recettes 002) :**185.322,48 €**

Le Secrétaire de Séance
 Vincent BONNEFOND



ROZIER EN DONZY, le 06/03/2026
 Signé : le Maire, Didier BERNE

